



Les droits de l'Homme du Maine

Les mêmes opportunités de logement

Nous travaillons en accord avec les droits de l'Homme du Maine.

Il est illégal de discriminer une personne en raison de la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut familial, ou l'accès à l'aide publique.

Exemples d'activités couvertes:

- Demandes orales ou écrites concernant les traits protégés
- Vente ou location de lots d'habitation
- Annonces
- Financement de logement
- Fourniture de services de courtage immobilier
- Demande de logement
- « Blockbusting » et mauvaises pratiques immobilières
- Harcèlement
- Conditions inégales de logement

Toute personne qui sent qu'il ou elle a fait l'objet d'une discrimination peut déposer une plainte de discrimination au logement à la Commission des droits de l'homme du Maine :

MAINE HUMAN RIGHTS COMMISSION

51 STATE HOUSE STATION, AUGUSTA, MAINE 04333-0051

PHONE (207) 624-6290 FAX (207) 624-8729 TTY MAINE RELAY 711

www.maine.gov/mhrc